



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
PADERBORN

Synonymes François, Leurs Différentes Significations Et Le Choix Qu'il En Faut Faire pour parler avec justesse

Girard, Gabriel

Rouen, 1788

142. Mal-Content. Mécontent.

[urn:nbn:de:hbz:466:1-60158](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:hbz:466:1-60158)

dérés, en rejetant avec hauteur leurs représentations les plus raisonnables, & en les punissant de ce qu'ils ont été trop clair-voyants ou trop sensibles, on risque de les associer aux *mal-intentionnés*, & de prêter à ceux-ci des prétextes qui leur manquoient. (B.)

*A juger équitablement d'Helvidius, il n'étoit que *mécontent*; on voulut le faire passer pour *mal-intentionné*. Ces deux dispositions ont un air de ressemblance, qui fait que la calomnie les confond presque toujours avec succès (*M. l'Abbé de la Blérierie*, Note 2, sur la *Vie d'Agricola*, par Tacite).

142. MAL-CONTENT. MÉCONTENT.

Tous deux signifient, *qui n'est pas satisfait*, mais avec quelques différences qu'il est essentiel d'observer.

Il me semble que l'on est *mal-content*, quand on n'est pas aussi satisfait que l'on avoit droit de l'attendre; & que l'on est *mécontent*, quand on n'a reçu aucune satisfaction.

Delà vient que *mal-content*, ainsi que l'observe l'Académie dans son Dictionnaire, se dit plus particulièrement du supérieur à l'égard de l'inférieur; parce que l'inférieur est censé du moins avoir fait quelque chose pour la satisfaction du supérieur: au contraire, *mécontent* se dira plutôt de l'inférieur à l'égard du supérieur par une raison contraire. Ainsi un Prince peut être *mal-content* des services de quelqu'un de ses sujets; un pere, de l'application de son fils; un maître, des progrès de son élève; un citoyen, du travail d'un ouvrier, &c. Un sujet, au contraire, peut être *mécontent* des passe-droits que lui fait le Prince; un fils,

de la prédilection trop marquée de son pere pour un autre de ses enfants ; un élève, de la négligence ou de l'impéritie de son maître ; un ouvrier, du salaire que l'on a donné à son travail.

Mal-content & *mécontent* ayant un sens passif, il faut appliquer dans des sens contraires les verbes *contenter mal* & *mécontenter*, qui ont le sens actif : ainsi les inférieurs *contentent mal* les supérieurs ; & les supérieurs *mécontentent* les inférieurs.

Mal-content exige toujours un complément avec la préposition *de* ; & ce complément exprime ce qui auroit dû donner une entière satisfaction. *Mécontent* peut s'employer d'une manière absolue & sans complément.

Delà vient qu'il se prend quelquefois substantivement, dans le sens que l'article précédent a expliqué ; & dans cette acception, il ne se dit qu'au pluriel. Mais *mal-content* ne peut jamais se prendre substantivement, quoique le P. Bouhours ait écrit : » C'est la coutume des *mal-contents* de se » plaindre. « C'est dans cet Ecrivain une véritable faute, qui vient de ce qu'on n'avoit pas encore de son temps démêlé les justes différences des deux termes dont il s'agit, comme on peut le voir par ce qu'il en dit lui-même au *Tome I* de ses Remarques nouvelles sur la langue françoise. (B.)

143. TAUX. TAXE. TAXATIONS.

L'idée commune qui fonde la synonymie de ces trois mots, est celle de la détermination établie de quelque valeur pécuniaire.

Le *taux* est cette valeur même : la *taxe* est le réglemeut qui la détermine : les *taxations* sont certains droits fixes, attribués à quelques